

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2019

1. MÉTHODES GÉNÉRALES

- Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; indépendance des exercices ; conformité aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le compte de résultat est présenté par nature de compte.

- Méthodes d'évaluation et de présentation

Les subventions sont comptabilisées dès lors qu'elles sont accordées (décision d'attribution reçue) par l'utilisation du compte « organismes financeurs – subventions à recevoir ».

Les dépenses réalisées sont enregistrées en « charges sur financements obtenus » et le solde en « engagements à réaliser » avec contrepartie au passif dans un compte « fonds dédiés ».

2. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

rubrique	valeur brute à l'ouverture de l'exercice	augmentation	diminution	valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations financières	1 383,00	22	0	1 383,00
Véhicule en Côte d'Ivoire	5 732,00		0	5 732,00
Total	7 115,00	22	0	7 115,00

rubrique	valeur brute à l'ouverture de l'exercice	augmentation	diminution	valeur brute à la clôture de l'exercice
Véhicule en Côte d'Ivoire	5 732,00	0	0	5 732,00
Total	5 732,00	0	0	5 732,00

3. TABLEAU DES PROVISIONS

Poste décomposé en :

- « provisions pour charges futures sur projets » dans le cas des projets qui ne sont pas financés en intégralité par les bailleurs de fonds. La part de financement de PRSF est provisionnée pour chaque contrat (et mise à jour chaque année dans le cadre des projets pluriannuels : seul le montant restant à engager est inscrit).

- « provisions pour risques opérationnels sur projets » en cas de rejet de dépenses par les bailleurs de fonds après audit. 5% du solde (= montant non audité et non validé par le financeur) de la part financée par le bailleur de fonds est provisionnée pour chaque contrat.

rubrique	provisions au début de l'exercice	dotations de l'exercice	reprises de l'exercice	provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour charges futures sur projets	1 500,00	0	0	1 500,00
Provisions pour risques opérationnels sur projets	0	0	0	0,00
Total	1 500,00	0	0	1 500,00

4. TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Sur subventions

rubrique	signature convention	fonds à engager n-1	Encaissement en cours d'exercice n	utilisation en cours d'exercice n	Part non consommée sur projets achevés	fonds restants à engager	fonds restants à recevoir
UE -Bénin (2013)	0	0	0	0	0	0	0
Grandir dignement - UE Niger (2016)	0	0	0	0	0	0	0
SCAC Mali (2016)	0	11 966,85	0	0	0	11 966,85	0
UE BURKINA EF 2017	0	0	0	0	0	0	0
UE BURKINA HI 2017	0	1 141,85	0	0	0	1 141,85	0
AMB Allemagne BENIN 2017	0,50	0,50	0	0	0	0,50	0
CI-C2D JUSTICE	0	300 000	123 468	119 280	0	13 626	176 532
Total	0	313 109,20	123 468	119 280	0	26 734,70	176 532

Sur dons manuels affectés :

rubrique	fonds reçus	fonds à engager n	utilisation en cours d'exercice n-1	utilisation en cours d'exercice n	solde restant à engager
UN MONDE PAR TOUS TOGO 2016	7 000,00	7 000,00	6 609,19	0	390,81
FONDS ROTARY JARDIN KONAKRY	500	500	0	0	500
FI-ACAT GUINEE 2017	4 200,00	4 200,00	542,95	0	3 657,05
AMOUR SANS FRONTIERE NIGER 2018	2 272,00	0,00	0,00	2 272,00	0.00
Total	13 972,00	11 700,00	7 152,14	0	4 547,86

Il convient de noter, que des démarches ont été entreprises pour mettre un terme aux projets en suspens dans le cadre des dons affectés. Dès 2020, ces régularisations pourront être opérées.

5 . DÉTAIL "PRODUITS À RECEVOIR" (0€) ET DÉTAIL "CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE" (0,00 €)

A noter : Le versement des produits à recevoir de l'exercice N-1 a été régulièrement enregistré de même que la liquidation des charges constatées d'avance.

6 . DÉTAIL « COMPTE FOURNISSEUR » (4 387 €)

Ce montant correspond à la retenue de garantie effectuée sur les entreprises en charge de la mise en œuvre du projet CI-C2D JUSTICE.

7 . DÉTAIL "CHARGES À PAYER" (2 148,62 € + 2 062,00 €)

- TRAVAUX COMPTABLE (siège)	1 500,00 €
- REGUL ASSURANCE MAIF (siège)	648,62 €
- CAP C2D JUSTICE	2 062,00 €

8 . DÉTAIL "FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS - FNP" (0 €)

L'ensemble des factures ont été enregistrées en régularité.

9. INFORMATIONS CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

- estimation du bénévolat :

Administrateurs et collaborateurs bénévoles = 36 946 €
(70 h par semaine pour les 8 membres du bureau, pour un SMIC horaire de 10.15 € et 52 semaines)

Pour les 14 Responsables pays = 22 167,60 €
(3H par semaine x 14 soit 42 h x 10,15 € et 52 semaines)

Equipes-terrain = 32 022 €
(20 heures mensuelles pour 400 personnes – équivalant 1,5 mois par personne et par an
– sur la base d'un smic local à 35 000 FCFA soit 53,37 €)

Au total, l'estimation du bénévolat en France et en Afrique représente 91 136 €.

10. COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

- En regard du compte « produits exceptionnels » (123 605 €) :

- Cette somme correspond au premier versement effectué dans le cadre du projet ivoirien C2D JUSTICE.

11. MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)

a) L'objet statutaire et la mission sociale

L'objet statutaire de l'association : " *.a pour objet de contribuer à l'application effective des Droits de l'Homme consacrés par la Déclaration Universelle, et d'entreprendre toute action visant à l'humanisation des prisons dans le monde en procurant aux personnes détenues une assistance au niveau moral et matériel, ainsi qu'à l'insertion de ces personnes après leur libération. "*

Au sein de l'activité de PRSF, la mission sociale comprend donc :

- La visite régulière des prisonniers africains et les budgets d'activités permettant aux équipes de visiteurs bénévoles d'améliorer les conditions de vie,
- Les frais de coordination des équipes de visiteurs ainsi que les missions d'animation et de supervision,
- Les projets (travaux, séminaires, formation, etc).

L'association n'exerce aucune mission sociale en France. L'action réalisée à l'étranger se fait directement, sans versement à d'autres organismes.

b) Les emplois (colonne 1 du CER)

Les charges du compte de résultat analytique sont ventilées sur les différentes rubriques d'emplois.

- La base d'affectation des frais de personnel (1 salariée) est constituée par le temps dédié à chaque activité, sachant qu'une part significative des tâches administratives est réalisée par des membres bénévoles. Il en résulte la répartition suivante :
 - o 84 % - Mission sociale (appui aux activités courantes en Afrique, gestion des projets, sensibilisation)
 - o 7,90 % - Recherche de fonds
 - o 8,10% - Fonctionnement et honoraires en l'absence de salarié
- La même clé de répartition est utilisée pour les dépenses relatives aux locaux.
- Les autres charges en France sont ventilées en fonction de leur destination telle qu'elle ressort des enregistrements comptables.
- Les autres charges Afrique et les charges sur financements obtenus sont intégralement affectées à la mission sociale.

c) Les ressources (Colonne 2 et 4 du CER)

Les ressources du compte de résultat analytique sont ventilées dans les différentes rubriques.

- Les ressources collectées auprès du public se répartissent uniquement en Dons manuels non affectés (y compris via le site internet), et Autres produits liés à l'appel à la générosité du public (collectes en numéraire à l'occasion d'événements).
- Autres fonds privés : dons reçus de mécènes et fondations.
- Subventions et autres concours publics : les subventions reçues ou faisant l'objet d'engagements signés.
- Autres produits : prestations de service, produits financiers, produits exceptionnels et vente d'artisanat

L'ensemble des ressources collectées dans l'année auprès du public (colonne 2) sont utilisées dans l'année (colonne 4) compte tenu d'un niveau de charges fixes en France et en Afrique de l'association supérieur à la collecte.

d) L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public (colonne 3 du CER)

Les ressources collectées auprès du public sont ventilées en emplois au prorata des emplois globaux de l'association.